

# Salaires et grille indiciaire :

## *Assez d'injustices !*

**E**n cette rentrée, la CGT poursuit ses initiatives pour créer les conditions de la mobilisation la plus unitaire possible, afin d'obtenir **de vraies négociations** conduisant à une réelle mise à jour du **pouvoir d'achat des personnels** de la Fonction publique ainsi qu'à une refonte en profondeur de la grille indiciaire.

- ➔ **14,2 % de pertes** de la valeur du point depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1983, année de la désindexation des salaires par rapport à l'inflation.
- ➔ **5,70 % de retard sur les prix INSEE** hors tabac (6,66 % prix avec tabac) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et la fin juillet de cette année. (voir par ailleurs notre appréciation quant à la portée de la référence à l'indice des prix de l'INSEE).

Les chiffres sont connus, ils sont imparables. Et un constat complémentaire s'impose : cette dégradation s'accélère.

De bons esprits nous rétorquent : il n'y a pas que la valeur du point qui doit être prise en compte, il y a aussi les primes et le déroulement des carrières. Primes et carrières seraient censées compenser les insuffisances de l'évolution du point. Et bien parlons-en.

**Primes : la stratégie du « gagnant-perdant » sur le dos des personnels**

Oui, les primes constituent bien un élément de la rémunération et de ce fait entrent effectivement dans son

pouvoir d'achat, voir dans la mesure de son évolution annuelle.

Mais, hormis le fait qu'il s'agit là d'éléments le plus souvent variables, précaires et hors garanties statutaires (sans parler de l'aspect retraite), aujourd'hui, l'opacité, la confusion, l'arbitraire et l'iniquité qui caractérisent la plupart des régimes indemnitaires font – et ça n'est pas un hasard – que nombre d'agents de la Fonction publique ne disposent plus des éléments objectifs leur permettant d'apprécier la rémunération réelle de leur qualification ni même la réalité de l'évolution du pouvoir d'achat de celle-ci primes comprises.

La récente étude de l'INSEE sur les salaires perçus par les agents de l'Etat en 2004 (INSEE Première juillet 2006) – qui confirme la baisse du pouvoir d'achat sur la période prise en compte – annonce que la croissance des primes et rémunérations a fortement ralenti : 0,7 % , à rapprocher de la hausse de seulement 0,5 % du point au cours de cette même année 2004 (et à une inflation de ...). Il est clair que le point n'a pas progressé – et même régressé en terme de pouvoir d'achat – et les primes – pour ceux qui en perçoivent – ont suivi le même chemin et n'ont pas eu d'effet de compensation sensible, contrairement à ce qu'estiment certains.

Et le gouvernement continue à développer les systèmes indemnitaires, avec des inégalités croissantes et parfois scandaleuses. En même temps qu'il poursuit sa politique d'individualisation, il s'efforce de masquer à bon compte la baisse continue du pouvoir d'achat des traitements de la grande masse des agents de la Fonction publique et il espère ainsi donner le change et

pouvoir s'exonérer d'une vraie refonte de la grille indiciaire.

Car le gouvernement fait ses comptes, en manoeuvrant de la sorte il a exercé une pression considérable sur les rémunérations. En 1999, les « dépenses induites de la Fonction publique » de l'Etat représentaient 8,1 % du PIB. En 2005 elles n'en représentent plus que 7,6 %. (Les dépenses induites totalisent les rémunérations d'activité, les pensions, et les cotisations sociales).

Bilan : les fonctionnaires coûtent moins chers proportionnellement à l'augmentation régulière du PIB (qui représente les richesses créées) – et pourquoi pas, encore que cela vient battre en brèche tout le discours gouvernemental sur le coût de plus en plus élevé de la fonction publique – mais surtout cela provient pour une bonne part de la baisse régulière du pouvoir d'achat de leurs rémunérations (primes comprises).

Ainsi les primes, bien souvent présentées comme une réponse dans le cadre d'un « gagnant gagnant », s'inscrivent elles en réalité dans un « gagnant-perdant » dont les personnels font les frais (en terme de pouvoir d'achat, mais aussi en termes de garanties collectives, de retraites...)

**Carrières : l'urgence de s'attaquer à la refonte de la grille**

Un autre indicateur montre clairement les reculs subis par nos rémunérations en même temps qu'il prouve le besoin urgent de réformer la grille : Il s'agit des perspectives

de carrières actuelles comparées au SMIC.

Dans la précédente édition de *FONCTION PUBLIQUE* nous avons constaté à quel point les débuts de carrières, toutes catégories confondues, avaient été rattrapées par le SMIC.

Et bien, pour ce qui est des **indices**

**terminaux** des mêmes grades, la comparaison est, là aussi, édifiante.

Le tableau qui suit mesure l'écart entre le SMIC et le traitement perçu au dernier échelon de trois grades représentatifs (Agent en C, secrétaire administratif ou contrôleur en B et attaché ou inspecteur en A).

Pourquoi la comparaison avec le

SMIC est-elle significative ? Parce que la loi contraint le gouvernement à apporter chaque année au SMIC une augmentation qui, au-delà d'un strict maintien de son évolution par rapport à l'indice des prix, apporte un supplément correspondant à une partie de la progression de la productivité du travail. Mécanisme qui devrait s'appliquer à l'ensemble des salaires et traitements.

	1986			2006		
	Cat C Echelle 4	Cat B 1 <sup>er</sup> grade	Cat A 1 <sup>er</sup> grade	Cat C Echelle 4	Cat B 1 <sup>er</sup> grade	Cat A 1 <sup>er</sup> grade
Smic en €	693,52	693,52	693,52	1254,28	1254,28	1254,28
Point FP en €	3,357	3,357	3,357	4,498	4,498	4,498
Indice majoré	304	403	633	351	462	641
Traitement en €	1020,53	1352,87	2124,98	1578,80	2078,08	2883,22
écart en %	+ 47,15 %	+ 95,07 %	+ 206,41 %	+ 25,87 %	+ 65,68 %	+ 129,87 %

On voit qu'en 1986 un agent arrivait à 50 % au dessus du SMIC au dernier échelon de son grade. En 2006 il ne sera plus qu'à 26 % au dessus. Un contrôleur avait la perspective de toucher deux fois le SMIC en 1986 pour seulement 66% de plus que le SMIC aujourd'hui.

L'attaché atteignait 3 fois le SMIC à son dernier échelon pour un peu plus de 2 fois en 2006.

Telle est la réalité des déroulements de carrière dans la Fonction publique, en terme de pouvoir

d'achat aujourd'hui !

**La baisse de notre pouvoir d'achat, c'est une réalité bien concrète.**

**Le rabougrissement de la grille indiciaire aussi.**

**C'est pourquoi la mobilisation s'impose pour mettre en débat et faire prendre en compte nos trois principales propositions :**

➡ **Augmentation de la valeur du point d'au moins 5 % ;**

➡ **Passage du minimum Fonction publique à 1500 € ;**

➡ **Refonte de la grille indiciaire avec trois principes de base : impulser une politique d'intégration des primes dans le traitement de base, fixer une amplitude globale de 1 à 5 et organiser un doublement du traitement entre le début et la fin d'un déroulement de carrière.**

## Vont-ils oser ?

La réformette du bas de la grille que l'on doit à l'« accord ultra minoritaire » signé par certains syndicats laisse planer quelques inconnues qui ne sont pas sans poser questions. Ainsi, si les premiers niveaux de la grille sont aujourd'hui payés **sur la base** de l'indice 279 afin d'être alignés sur le SMIC (démonstration de l'effondrement des salaires dans la Fonction Publique), les agents gardent leur indice de rémunération. Ce qui signifie que si la réforme modifiant les indices de bas de grille prenait effet, comme il en a été question,

après le 1<sup>er</sup> Novembre les agents concernés ne bénéficieraient pas (du premier novembre à la date d'application de la réforme) des effets de la mesure, le point d'indice supplémentaire les laissant sous leur niveau de rémunération actuel et s'imputant donc sur le montant différentiel qui leur est servi !!!

Il serait tout de même un peu fort que les personnels les plus mal rémunérés soient exclus de la disposition, aussi ultra- faible soit elle.